

OBJET Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Soleil du Portugal.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que pour l'organisation de sa fête annuelle, l'Association « Le Soleil du Portugal » a sollicité une aide financière de la Commune pour l'achat de matériel,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis des Commissions Sports/Loisirs/Jeunesse, Culture et Vie Associative, ainsi que Finances et Affaires Générales,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 160 euros à l'Association « Soleil du Portugal »,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,



NA
Nicolas DUPONT AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le
et de la publication le

Le Maire,
60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98